

19 mars 2018

Par courriel

Mme Lucie Guillet, Chargée des réclamations environnementales et sociales
Secrétariat du dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales
Agence Française de Développement
5 Rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12

Chère Mme Guillet,

Nous vous adressons cette lettre à l'occasion de la création très récente du dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales de l'Agence Française de Développement (AFD).

En tant qu'organisations de la société civile et praticiens militant pour la redevabilité dans le financement du développement et apportant leurs soutiens à ceux ou celles qui sont lésés par des projets de développement, nous accueillons avec enthousiasme l'avènement de ce dispositif à l'AFD.

Nous vous souhaitons ainsi la bienvenue dans ce nouveau rôle, en espérant de voir le dispositif fournir des réparations aux communautés affectées et assurer ainsi une certaine responsabilité institutionnelle.

Par ailleurs, si l'AFD souhaite réaliser son mandat de développement, elle doit se saisir de ces propres politiques et des lois internationales pour protéger les droits de l'homme et l'environnement. Ainsi, le dispositif a un important rôle à jouer pour assurer que l'institution produise des résultats positifs sur le développement pour toutes ses parties prenantes et ceux-là qui adhèrent à ces normes. Nous osons croire en effet que pour l'AFD, la création de ce dispositif reflète effectivement sa reconnaissance de l'importance de la redevabilité dans la poursuite d'un développement équitable et durable.

D'autre part, peut être que vous serez intéressée par l'analyse de la question de redevabilité et d'accès à la réparation par le biais de mécanismes d'autres institutions de financement du développement dans le rapport *Glass Half Full ? The State of Accountability in Development Finance*, réalisé avec la contribution de quelques-unes des organisations signataires de cette lettre.

Pour qu'un système de redevabilité puisse fonctionner effectivement pour ceux qui pourraient être négativement affectés par des projets de développement, il est impératif qu'aussi bien l'institution (la haute direction) et son mécanisme indépendant de gestion des plaintes soient à la hauteur de leurs responsabilités respectives. Le rapport évalue les politiques et pratiques du 11 Institutions de financement du développement et leurs mécanismes correspondants.

Vous pouvez trouver le rapport complet en pièce jointe et les annexes sur ce lien : glass-half-full.org. Par ailleurs nous vous invitons juste à le considérer comme une ressource dans cette période critique du développement de votre dispositif.

Nous serions heureux d'une future collaboration, considérant bien sûr que vous êtes au début de votre mandat, d'assurer plus de redevabilité à l'AFD et de fournir un forum aux populations affectées par les projets.

Cordialement,

Accountability Counsel – États-Unis

Africa Development Interchange Network (ADIN) – Cameroun

African Law Foundation (AFRILAW) – Nigéria

Buliisa Initiative for Rural Development Organisation (BIRUDO) – Ouganda

Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme et de la Démocratie (COCODHD) – Cameroun

Center for International Environmental Law (CIEL) – États-Unis

Centre for Research on Multinational Corporations (SOMO) – Pays-Bas

Community Policing Partners (COMPPART) – Nigéria

Equitable Cambodia – Cambodge

Friends of the Earth US – États-Unis

Friends with Environment in Development (FED) – Ouganda

Global Rights – Nigéria

International Accountability Project – États-Unis

Jamaa Resource Initiatives – Kenya

Lumière Synergie pour le Développement – Sénégal

Narasha Community Development Group – Kenya

Network Movement for Justice and Development – Sierra Leone

NGO Forum on ADB – Régional (Asie)

Observatoire d'Etudes et d'Appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale (OEARSE) – République Démocratique du Congo

Observatoire de la Société Civile Congolaise pour les Minerais de Paix (OSCMP) – République Démocratique du Congo

Professor David Hunter, American University Washington College of Law – États-Unis

Public Interest Law Center (PILC) – Tchad

cc: M. Yves des Rieux, Conseiller Ethique, AFD

M. Rémy Rioux, Directeur Général, AFD